

## Suite de parcours possible

- Baccalauréat professionnel agricole (ex : CGEA ou CGEVV...) (niveau IV)
- BP Agricole (niveau IV)
- Autres CAP agricoles en 1 an ...



## FORMEZ-VOUS :

### CAP agricole Métiers de l'Agriculture Spécialisation en viticulture en alternance



## Contacts utiles pour des renseignements

- OPCO pour les exploitants—OCAPIAT :  
✉ : [aura@ocapiat.fr](mailto:aura@ocapiat.fr)  
☎ : 04.72.37.95.75

### Les + de la formation :

- une formation en partenariat avec les professionnels
- une formation technique et spécialisée, basée sur la pratique
- Pour les personnes en situation de handicap, contacter le Centre de formation pour savoir la faisabilité de votre projet

### Un centre garantissant:

- le suivi administratif, pédagogique, individuel de chaque stagiaire
- Une possibilité d'hébergement et de restauration sur site :  
*Tarif pour une nuit en chambre double : 14 € / Tarif déjeuner et dîner : 4 € et petit-déjeuner : 1,50 € (tarif 2020)*

### Renseignements & inscriptions :

**CFPPA Olivier de Serres**  
1062 chemin du Pradel  
**07170 MIRABEL**

Accueil Tél : 04 75 36 71 80

Fax : 04 75 36 76 02

[cfppa.aubenas@educagri.fr](mailto:cfppa.aubenas@educagri.fr)

<http://epl.aubenas.educagri.fr>



### CFPPA Olivier de Serres

1062 chemin du Pradel

07170 MIRABEL

Tèl : 04.75.36.71.80



☰																
<b>Objectifs</b>	Acquérir les connaissances et compétences techniques des métiers vitivinicoles Obtenir un diplôme de niveau 3 (ex-niveau V)															
<b>Métiers visés</b>	Ouvrier spécialisé en viticulture Ouvrier agricole en productions végétales															
<b>Public et Prérequis</b>	Jeunes de 16 ans à 29 ans révolus, autonomes dans leurs déplacements Demandeurs d'emploi de 30 ans et plus Salariés en reconversion Avoir un projet salarial dans le secteur de la viticulture															
<b>Statut pendant la formation</b>	Salariés de l'entreprise Sa rémunération : selon l'âge de l'apprenti															
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Apprentis- sage</th> <th>16-17 ans</th> <th>18-20 ans</th> <th>21-25 ans</th> <th>26 ans et plus</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1ère année</td> <td>27 % du SMIC</td> <td>43 % du SMIC</td> <td>53 % du SMIC</td> <td>SMIC</td> </tr> <tr> <td>2ème année</td> <td>39 % du SMIC</td> <td>51 % du SMIC</td> <td>61 % du SMIC</td> <td>SMIC</td> </tr> </tbody> </table>	Apprentis- sage	16-17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus	1ère année	27 % du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	SMIC	2ème année	39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC	SMIC
	Apprentis- sage	16-17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus											
1ère année	27 % du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	SMIC												
2ème année	39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC	SMIC												
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Professionnalisation</th> <th>16-17 ans</th> <th>18-20 ans</th> <th>21 ans et plus</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Niveau inférieur au Bac</td> <td>55 % du SMIC</td> <td>70 % du SMIC</td> <td>SMIC et 85 % du salaire conventionnel</td> </tr> </tbody> </table>	Professionnalisation	16-17 ans	18-20 ans	21 ans et plus	Niveau inférieur au Bac	55 % du SMIC	70 % du SMIC	SMIC et 85 % du salaire conventionnel								
Professionnalisation	16-17 ans	18-20 ans	21 ans et plus													
Niveau inférieur au Bac	55 % du SMIC	70 % du SMIC	SMIC et 85 % du salaire conventionnel													
	Le coût de la formation est à la charge de l'employeur (via l'OPCO de l'employeur, pour les exploitants agricoles : OCAPIAT)															
<b>Déroulement</b>	Formation d'une durée de <b>812 h en centre sur 2 ans</b> (rythme : 1 semaine par mois sauf 2 semaines sur 2 mois variant selon les sessions) <b>Rentrée prévue le 15 novembre 2021</b>															
<b>Admission</b>	Dossier de candidature et entretien <b>Information collective : en octobre 2021</b>															

## ☰ Programme de Formation

**Enseignements généraux ou transversaux (environ 1/4 des heures) :**

- Mathématiques
- Expression communication
- Culture numérique - Informatique
- Economie vie sociale
- Economie - Droit du travail
- Ecosystème
- Agronomie - Fertilisation - Certiphyto
- Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP) (ex-Gestes et posture)

**Enseignements professionnels ou spécifiques (environ 3/4 des heures) :**

- Biologie et physiologie du végétal
- Observation des cultures
- Travaux de plantation et/ou palissage et opérations d'installation
- Conduite du vignoble dont taille de la vigne, travaux en vert ...
- Conduite du tracteur dont travaux du sol, transport de la vendange...
- Protection des cultures
- Vendange et sa préparation
- Vinification—Mise en bouteille
- Entretien du matériel et des équipements
- Entretien des bâtiments et des abords
- Travaux simples sur les bâtiments
- **UCARE du territoire (apprentis) : Taille des arbres fruitiers**

## ☰ Aides à l'employeur privé d'apprenti

**Suite à la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018**

**Une aide unique** soumise aux conditions suivantes :

- pour les entreprises de moins de 250 salariés
- Si le diplôme préparé est équivalent au plus au baccalauréat (sont concernées les formations bac ou pré-bac)

Le montant pourrait alors s'élever jusqu'à 4125 € pour la 1ère année d'exécution du contrat et 2000 € pour la 2ème année.

**Pour les travailleurs handicapés :** Maintien de l'aide aux entreprises - Contacter l'AGEFIPH ou FIPHFP (employeur public)